

# la lettre

de la Fondation BCV  
deuxième pilier

« Les courtiers sont un des  
vecteurs de croissance »

**En 2019, cela fera dix ans que Philippe Brizzi a rejoint la BCV, dans la division Asset Management et Trading. Son rôle a été de créer un pôle destiné aux courtiers pour la Fondation BCV deuxième pilier.**

**Depuis combien de temps la Fondation travaille-t-elle avec des courtiers?**

**Philippe Brizzi:** Depuis 2004, la Fondation collabore avec des courtiers, mais le modèle commercial initial était peu pertinent et ne donnait pas satisfaction aux deux parties. Nous souhaitons développer un réel partenariat avec ces acteurs et créer une relation sur la durée, raison pour laquelle, sur l'impulsion du Conseil de fondation, il a été décidé d'offrir un pôle dédié, avec une systématique claire, aux courtiers. Ce service a véritablement trouvé ses marques depuis sept ans à l'entière satisfaction des équipes internes, de nos partenaires et de nos clients communs. Nous sommes heureux d'avoir opté pour ce type de partenariat où chacun y trouve son compte.

**Comment les choses se passent concrètement?**

Le client attribue un mandat à son courtier pour la gestion de ses assurances. Dans le cas du deuxième pilier, il désire conclure ou améliorer un contrat relatif à la prise en charge de sa prévoyance professionnelle. Le courtier va procéder à un appel d'offres auprès des institutions dont les services correspondent le plus au profil du client et me sollicitera ainsi pour déposer une offre de prévoyance. À moi de faire ensuite appel, à l'interne, aux différentes équipes de la banque en charge de m'accompagner dans cette démarche commerciale. Celle-ci met en relation, entre autres, les services de l'actuariat, de la gestion, de l'Asset management, de la fiscalité et même de la comptabilité institutionnelle, soit plus de 60 collaborateurs de la BCV dédiés à la LPP. Je bénéficie également d'un solide appui de la part de mes collègues des divisions Entreprises et Private Banking. Vous constaterez que mon activité est riche, passionnante et que je n'ai pas le temps de m'ennuyer.

**Avec combien de courtiers travaillez-vous aujourd'hui?**

Je travaille actuellement avec une quarantaine de courtiers en Suisse et nous nous voyons très régulièrement pour renouveler les contrats, les améliorer et, bien sûr, quand de nouveaux adhérents rejoignent la Fondation par leur entremise. Je les rencontre également tous les deux ans lors d'un événement qui leur est dédié. Nous abordons les points fondamentaux du fonctionnement de la Fondation, sa vision à long terme de la LPP, sa croissance, les dernières actualités et la volonté de poursuivre une excellente collaboration avec eux.

**Comment évaluez-vous cette collaboration?**

La collaboration avec les courtiers est indispensable et bénéfique pour la Fondation et nos assurés. Aujourd'hui, il nous serait difficilement envisageable de revivre un scénario identique à celui d'avant 2004 où nous ne bénéficions pas de l'expertise et de l'accompagnement de nos partenaires. D'ailleurs, on constate très clairement une tendance haussière du développement des affaires auprès d'eux. De plus en plus de PME font appel à leurs services au vu de la complexité du marché de la prévoyance professionnelle.



**Philippe Brizzi**  
Fondation BCV deuxième pilier  
Responsable courtiers

## Sommaire

*Les courtiers sont un des vecteurs  
de croissance* p. 1

*Les placements de la Fondation* p. 2-3

*Incapacité de travail: réagir rapidement  
peut être payant* p. 3

*Rencontre avec un adhérent:  
S.T.A.R. Ambulances Sàrl* p. 4



FONDATION BCV  
DEUXIÈME PILIER

# Les placements de la Fondation

## Progression de la croissance mondiale

La croissance mondiale devrait se renforcer et progresser de près de 4% sur l'ensemble de l'année. La dynamique de l'emploi et le degré de confiance élevé des chefs d'entreprise devraient soutenir la consommation et l'investissement à l'horizon 2019.

Deux éléments pourraient perturber la poursuite de la reprise, mais plutôt en 2019:

- une surchauffe plus rapide de l'économie américaine, poussant la Réserve fédérale américaine (Fed) à relever de façon plus musclée ses taux directeurs
- une guerre commerciale généralisée due aux pressions de l'administration Trump avec, à la clé, une diminution de la croissance et une hausse plus rapide des prix.

## Un premier semestre chahuté

Au niveau des marchés financiers, après une année 2017 de tous les records, le premier semestre 2018 s'est révélé bien plus chahuté. La hausse

de la volatilité, les tweets de Donald Trump prônant un retour au protectionnisme et les pressions inflationnistes sur les salaires aux États-Unis ont pris le pas sur des fondamentaux économiques bien orientés du début de l'année.

Ainsi, le marché des actions a dans un premier temps poursuivi sa hausse de 2017, puis il a corrigé de manière importante. Les actions internationales sont revenues à leur niveau initial, alors que leurs homologues suisses ont continué de contre-performer durant le deuxième trimestre.

Sur le plan obligataire, le début de l'année a été marqué par une importante hausse des taux d'intérêts sur tous les marchés, dans le sillage des États-Unis. La hausse de la volatilité et les incertitudes ont cependant freiné, voire permis à certains d'entre eux de revenir à leur niveau initial.

L'immobilier suisse indirect a, quant à lui, souffert dans un premier temps de la hausse des taux d'intérêts helvétiques, puis des augmentations de capital qui ont pesé sur les cours.

Les matières premières ont connu des sorts opposés. Les métaux industriels et précieux ont contre-performé, alors que l'énergie est l'une des rares classes d'actifs qui a tiré son épingle du jeu, les tensions entre l'Iran et les États-Unis ayant largement contribué à la hausse du cours du pétrole.

Dans ce contexte plus volatil, le portefeuille de la Fondation affiche une performance nette de -0,47%. L'exposition aux actions a été réduite de manière opportune courant mai, avec prise de bénéfices, pour revenir proche de l'allocation stratégique.

Après la hausse des taux du début de l'année, les obligations suisses sont retournées vers leur niveau initial. De manière générale, les obligations incorporant du risque de crédit demeurent peu attractives. Nous conservons notre sous-pondération et notre durée plus courte par rapport aux indices de référence dans l'optique d'une hausse progressive et généralisée des taux à terme.

## Performance nette au 30 juin 2018 (%)



## Répartition des placements

Véhicules de placements	Situation au 30 juin 2018	Allocation stratégique
Liquidités	14,58%	10,0%
Obligations en francs suisses	18,49%	24,5%
Obligations en monnaies étrangères	5,90%	6,5%
Actions suisses	13,76%	14,0%
Actions étrangères	17,79%	17,0%
Immobilier	14,21%	13,0%
Hedge funds	9,13%	10,0%
Matières premières	6,14%	5,0%
	<b>100,00%</b>	<b>100,0%</b>

# Incapacité de travail: réagir rapidement peut être payant

**Intervenir rapidement auprès d'une personne malade ou accidentée augmente ses chances de garder son emploi ou d'en trouver un autre adapté à sa situation. Or les employeurs tardent parfois à annoncer les incapacités de travail, ce qui n'est ni à leur avantage, ni à celui de leurs employés.**

Conformément à son devoir de diligence, la Fondation a recours à des experts, notamment pour ce qui concerne la réassurance des risques. Dans ce cas, la Fondation est assurée auprès de la Mobilière pour les risques de décès et d'invalidité. Les prestations en cas d'invalidité, en cas de décès et la libération de l'obligation du paiement des primes sont assurées par contrat.

## **90 jours pour annoncer**

Nonante, c'est le nombre de jours d'incapacité de travail après lequel une libération des cotisations peut être accordée dans la très grande majorité des contrats de la Fondation BCV deuxième pilier. C'est donc le moment d'agir. Après cette attente de trois mois, il est crucial que les employeurs annoncent avec célérité à la Fondation – et, ce faisant, à la Mobilière – toutes les personnes absentes pour incapacité de travail, afin qu'ils puissent, tout comme leur employé, bénéficier de la libération des cotisations et de mesures appropriées. Dans certains cas, il peut même être opportun d'annoncer le cas plus tôt que les 90 jours, afin que les mesures puissent être prises rapidement.

Sur les cinq dernières années, il a été constaté qu'il fallait, en moyenne, plus de 200 jours avant qu'une incapacité de travail soit annoncée à l'assureur. Beaucoup trop long!

## **La réinsertion, une mesure à envisager tôt**

Des soucis de santé qui persistent et

qui entravent les capacités de l'employé à retrouver son travail comme avant nécessitent une bonne prise en charge. Pour toute annonce d'incapacité de travail communiquée suffisamment tôt, la Mobilière procède à une sélection des cas qui présentent un potentiel de réinsertion. La Fondation BCV deuxième pilier s'engage, par l'intermédiaire de son réassureur, à une réinsertion dans les meilleures conditions.

*Sur les cinq dernières années, il a été constaté qu'il fallait, en moyenne, plus de 200 jours avant qu'une incapacité de travail soit annoncée à l'assureur. Beaucoup trop long!*

## **Le Case Management, quèsaco?**

La Mobilière soutient financièrement ce que l'on appelle le Case Management, soit une méthode d'accompagnement spécifique adaptée à la situation et qui permettra d'offrir des prestations de qualité répondant aux besoins individuels, le but étant d'atteindre les objectifs convenus. Le Case Management requiert une coopération interprofessionnelle et insti-

tutionnelle. Pris à un stade précoce de l'incapacité de travail – et donc tributaire d'une annonce rapide de l'incapacité par l'employeur –, il apporte un important soutien à l'employé. Lui laisser du temps pour guérir et lui apporter l'aide dont il a besoin sont les éléments clés d'une réinsertion réussie. Tous les acteurs de sa réinsertion en sortent gagnants.

## **Compasso, un outil pour l'employeur et l'employé**

Pour un employé qui a été absent pendant une durée prolongée se pose souvent la question d'un retour au travail optimal. À cet effet, deux éléments apportent l'aide nécessaire:

- le Case Management adapté à sa situation et
- le profil d'intégration axé sur les ressources.

Le profil d'intégration est un rapport, à compléter ensemble par l'employeur et l'employé, sur l'environnement de travail et les tâches qu'il requiert (aspects physiques et psychosociaux du travail). Ce rapport permettra au médecin traitant de mieux considérer l'incapacité de travailler et les ressources de l'employé. L'organisation du retour au travail de l'employé avec des activités adaptées à ses capacités sera plus facile pour l'employeur.

Cet outil proposé par le portail d'information Compasso, référence au niveau national dans le domaine de l'intégration, fournit aux employeurs des outils et standards simples pour favoriser la réintégration des employés malades.

Pour de plus amples informations: [www.compasso.ch](http://www.compasso.ch)

# Rencontre avec un adhérent S.T.A.R. Ambulances Sàrl, Société de Transport en Ambulance Régionale



**On les entend venir de loin, toutes sirènes hurlantes, puis c'est leur profil jaune pétant qui surgit dans le rétroviseur. On se décale pour laisser passer ces secouristes providentiels qui luttent contre la montre pour sauver des gens. Mais qui sont-ils?**

En appelant le numéro national des urgences sanitaires, le 144, on pense appeler l'hôpital, or c'est toute une infrastructure qui est mise en route. La centrale d'appel est chargée d'évaluer la situation et d'envoyer les secours d'urgence adaptés à chaque situation, en fonction de sa gravité et de son lieu de situation. Et c'est là que STAR Ambulances intervient. Ils ne sont pas les seuls dans la région de Lausanne, puisqu'ils partagent cette activité avec Ambulance SPSL – le service officiel de la Ville de Lausanne – et USR Unité de Secours Régional SA, mais cela représente tout de même, pour eux, quelque 5000 interventions annuelles.

Ils offrent toutefois d'autres services. Comme entreprise privée de transports en ambulances, il est effectivement nécessaire de se diversifier, car ils n'ont aucune prise sur le dispositif cantonal des urgences pour lequel ils officient en premier lieu, qu'il s'agisse des tarifs pratiqués ou du nombre d'interventions.

Alors, ils assurent également le transfert de patients entre hôpitaux, publics ou privés, et, surtout, sont les seuls en Suisse romande à avoir une ambulance avec chauffeur dédié pour les nouveau-nés, la Baby Rescue. Ce service est proposé en collaboration directe avec le service de néo-

natologie du CHUV, qui fait monter à bord son équipe pour ensuite aller chercher des bébés qui n'ont souvent que quelques heures ou jours de vie pour les transférer vers le service spécialisé de l'hôpital universitaire cantonal.

Ils mettent également des ambulances à disposition, sur demande, lors de manifestations, notamment au Montreux Jazz Festival, lors de matchs de hockey à Malley ou pour des événements privés. STAR Ambulances a aussi récemment organisé tout l'aspect sanitaire pour la Fête Romande de Gymnastique. L'entreprise compte encore

se développer en proposant des transports en position assise, non urgents, mais qui nécessitent un accompagnement sanitaire spécifique.

STAR Ambulances a fêté cette année ses 25 ans d'existence. Née en même temps que le 144, elle est le fruit de six associés qui désiraient poursuivre l'activité qu'ils aimaient, entamée dans une société privée. Rassemblant les vingt-cinq mille francs nécessaires pour créer une Sàrl, ils travaillent bénévolement pour l'entreprise la première année pour la faire démarrer, avec un véhicule d'occasion. Ils engagent leur premier employé la deuxième année, obtiennent une troisième ambulance après trois ans et, ensuite, continueront sur la lancée qui les a menés là où ils en sont. Des six membres fondateurs, seuls deux mènent aujourd'hui l'entreprise, Olivier Cassard et Philippe Mettler. Si c'était à refaire? «Ce serait impossible avec les moyens que nous avons au départ, car la somme requise pour créer notre société ne suffirait même pas pour acheter un défibrillateur aujourd'hui. Mais, avec des moyens équivalents, bien sûr que nous recommencerions!» Preuve que l'enthousiasme est intact.

## S.T.A.R. Ambulances en quelques chiffres



**Editeur:**  
Fondation BCV deuxième pilier  
**Rédaction:**  
Brigitte Demierre Prikhodkine  
Asset Management de la BCV (p. 2)  
**Réalisation graphique:**  
Susanna Hayek  
**Adresse de la rédaction:**  
Fondation BCV deuxième pilier, c/o BCV,  
case postale 300, 1001 Lausanne  
**E-mail:** lpp.entreprise@bcv.ch  
**Internet:** www.lpp-bcv.ch